105415

1. La présente proposition émane du réseau (1)

● Communauté française — ~~0 Libre confessionnel~~
~~0 Provincial et communal~~ — ~~0 non confessionnel~~

et se rapporte à l'établissement suivant : **I.E.P.S.C.F.**

Route d'Ath, 369

dénomination : .....

adresse complète : .....7050 JURBISE.....

Tél: 065/22 99 05

n° de matricule : ..5.231...00.3.....

n° de téléphone : ..065/22990.5.....

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 12 3201 U 1 1 F 1 (1)

CULTURE BIOLOGIQUE

3. Finalités de l'unité de formation : reprise en annexe n° 1 de ..1.. pages (2)

4. Connaissances préalables requises : reprise à l'annexe n°2 de ..1.. pages (2)

5. Classement de l'unité de formation.

0 (1) enseignement secondaire : degré : ~~transition (1)~~ ~~qualification (1)~~ ~~inférieur (1)~~ ~~supérieur (1)~~

0 (1) enseignement supérieur de type court : catégorie : .....

0 (1) enseignement supérieur de type long : catégorie : .....

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Reprise en annexe n° 3 de ..1.. pages (2)

7. Programme de (des) cours — Reprise en annexe n° 4 de ..1.. pages (2)

8. Fixation des capacités terminales — Reprise en annexe n° 5 de ..1.. pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours — Reprise en annexe n° 6 de ..1.. pages (2)

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter.
(3) Réservé à l'administration.

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
Culture biologique	C.T.	40
Travaux pratiques et méthode de travail	P.P	100.

2. Part d'autonomie 20

Total des périodes 160

11. Date de la proposition du P.O. : le 01/02/94

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1)
~~Représentant du P.O. subventionné (1)~~

Bossart

Transmis par le réseau
le : ....

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

AVIS FAVORABLE
LE 11.04.94

Date : .... Signature :

R. LAMOTTE

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

OBSERVATIONS RENCONTREES

Motivation de la décision

Date : ....02 MAI 1994...... Signature :

J. MEUNIER
ADMINISTRATEUR PEDAGOGIQUE

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPR
(5) 1 période = 50 minutes.

ANNEXE 1

CULTURE BIOLOGIQUE
xxxxxxxxxxxxxxxxxx

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

a) Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

b) Finalités particulières

1. Munir l'étudiant des compétences suffisantes dans le domaine de la culture des légumes pour

   1° pratiquer et justifier la mise en oeuvre des différentes techniques biologiques dans la culture des légumes qui s'y prêtent

   2° utiliser notices, manuels, guides, etc... pour entretenir, améliorer et réaliser ces cultures biologiques.

2. Développer des capacités d'autonomie suffisantes pour que les acquis soient transférables.

3. utiliser notices, manuels, guides etc... pour entretenir, améliorer et réaliser ces types de culture.

ANNEXE 2

CULTURE BIOLOGIQUE

Connaissances préalables requises

Maîtriser les capacités terminales de l'UF:

" Culture maraîchère " à savoir:

1. Cours théorique

appliquer et justifier les gestes nécessaires et les précautions indispensables pour :

- effectuer les travaux de sol: fertilisation et calcul des fumures, rotation des cultures, principales opérations (préparation du sol, semis, plantatio., buttage, pulvérisation,...), étude des adventices, moyens de lutte

- pratiquer avec succès les principales techniques de culture des diverses espèces de légumes et de fruits charnus

- pratiquer avec succès les principales techniques d'avancement, de retardement, de forçage (selon le cas) en culture des principaux légumes.

2. Cours pratique

- préparer le sol d'un potager

- entamer (au moins) la culture de divers légumes choisis pour la typicité de leur mise en oeuvre.

- savoir utiliser notices, manuels et guides pour remédier aux causes classiques d'échecs dans la culture des diverses espèces de légumes.

Titre pouvant en tenir lieu: attestation de réussite de l'UF:

" Culture maraîchère "

ANNEXE 3

CULTURE BIOLOGIQUE

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

Pour les cours pratiques, il est conseillé de ne pas dépasser 17 étudiants par groupe.

ANNEXE 4

CULTURE BIOLOGIQUE

Programmes des cours

1. Cours théorique

- évoquer certains types de cultures biologiques

- décrire et/ou justifier les principales différences entre les principales techniques de cultures biologiques et comparer avec les méthodes classiques

2. Cours pratique

au cours de cette unité de formation, l'étudiant sera mis dans des conditions précises et bien délimitées, en tenant compte de la saison et du matériel disponible, pour choisir et mettre en oeuvre seul, en groupe ou sous accompagnement une ou des cultures biologiques caractéristiques en s'aidant éventuellement de notes et notices ou guides.

- utiliser une flore pour identifier une ou plusieurs espèces de manière précise, suivant la classification binomiale de Linné

ANNEXE 5

CULTURE BIOLOGIQUE

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

1. Cours théorique

L'étudiant sera capable d'expliquer et de justifier les gestes et précautions indispensables pour:

- effectuer les travaux du sol pour une culture biologique ayant fait l'objet du programme

- réaliser une culture biologique parmi les espèces classiquement cultivées de manière biologique dans nos régions.

2. Cours pratique

L'étudiant aura mené au moins en partie, mais de manière correcte, une culture biologique classique, en utilisant notices, manuels et guides.

ANNEXE 6

CULTURE BIOLOGIQUE

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant